

Direction des ressources humaines et enseignement

Montréal, le 16 mai 2025

Par courriel: vince.dall@outlook.com

Monsieur Vincent Dallaire

Objet: Votre demande d'accès à l'information (N/D AI-754)

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'accès à l'information envoyée par courriel le 12 mai 2025, dont copie est jointe à la présente.

Conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que nous ne pourrons traiter de manière appropriée votre demande dans le délai de 20 jours prévu par la Loi. Un délai supplémentaire de 10 jours nous est nécessaire. Une réponse devrait vous être envoyée au plus tard le 11 juin 2025.

Si nous avons besoin de précisions afin de traiter votre demande, nous communiquerons avec vous. Dans une telle circonstance, prenez note que le délai de réponse pourrait être reporté à la date de réception des précisions demandées

Par ailleurs, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pourrez adresser une demande de révision de notre décision à venir, et ce, dans les trente (30) jours qui suivent la date de la décision ou suivant l'expiration du délai de réponse prévu par la Loi, auprès de :

Commission d'accès à l'information Bureau de Québec Bureau 2.36 525, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5S9

Tél.: 418 528-7741

1360, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2E 1S1 Téléphone : 514 495-6767 # 4414 Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Adjointe à la Présidente directrice générale

Daphro. Toude I truge

Daphné-Maude Thivierge

Responsable substitut de l'accès aux documents administratifs